

La réutilisation de documents administratifs.

La Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs, section réutilisation, a été installée après nomination des membres par l'arrêté royal du 21 janvier 2009 (M.B. du 29 janvier 2009). Les membres ont prêté serment dans les mains du Ministre de l'Intérieur de l'époque, Monsieur Guido De Padt, le 16 février 2009. La première réunion de cette section de la Commission s'est tenue le 23 mars 2009. Le règlement d'ordre intérieur a été approuvé lors de cette première réunion. Celui-ci a été publié au Moniteur belge du 8 mai 2009.

En 2009, aucun recours n'a été introduit auprès de la section réutilisation de documents administratifs